



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers

Elus :

23

Sous la Présidence de M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Conseillers

en fonction :

23

Conseillers

Présents :

19

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marc STEYDLI, Maire

Mme SCHMIDT-TRINGLER Isabelle, M. JEHL Pascal, Mme CROVISIER Catherine, M. UHL Christophe, Mme LUTHRINGER Sandra, adjoints

Monsieur APELL Gérald - Madame DELAMESIERE Anaïs - Madame EHRHART Elisabeth - Madame HEIM Yvette – Monsieur KNOBLOCH Loic - Monsieur KOPP Eric – Madame REINBLLOT Perrine – Madame ROSER Sarah - Madame SCHMITT Manon - Madame SCHREIBER –VIOLAIN Marie - Monsieur STOECKEL Joël - Monsieur STUMPF Pascal – Madame THOMANN - BELDAME Sabrina

ETAIENT ABSENTS :

M. Rémy HEIM donne procuration à Mme Manon SCHMITT

Mme Katia SUHR EHRHART donne procuration à Mme Sabrina THOMANN - BELDAME

M. Mattéo GUYON donne procuration à Sarah ROSER

M. Claude Heinrich donne procuration à Pascal JEHL

5. FINANCES

5.1 Subvention associations 2025

M. Christophe UHL présente la liste des associations de la commune et le montant de leur subvention annuelle. Il indique que les associations sportives touche 7.60 € par licenciés.
Les autres associations touchent 80€.

Ci- joint la liste des associations et des montants des subventions pour 2026.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-11-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Associations	Montant subvention en €	Nb de licenciés
Elsass Funny Life	80	
Gugga	80	
Chorale	80	
Don du sang	80	
Coup de pouss'	80	
Helser Haxa	80	
Les Phé-nik'ss	80	
Rieddi Wagges Band	80	
APP HILSENHEIM	80	
Helsavatars	80	
Les Hirondelles	80	
Craquettes	1079.20	142 licenciés
Handball	1991.20	262 licenciés
Judo	228	30 licenciés
Tennis	532	70 licenciés
FC HILSENHEIM	737.20	97 licenciés
LES AMIS DU VERGER	80	
AGGR (gym)	80	
TOTAL	5607.60	

Il est demandé à chaque association qu'elle donne le nombre de licenciés au 31 janvier de chaque année ainsi que les pièces justificatives pour pouvoir bénéficier de ladite subvention. Si ces éléments ne sont pas fournis aucune subvention ne sera versée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, DECIDE

- D'APPROUVER le tableau des subventions ci-dessus

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-11-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

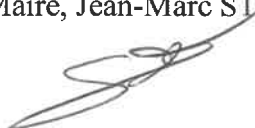


- A compter de l'année prochaine, chaque association devra donner le nombre de licenciés au 31 janvier de chaque année ainsi que les pièces justificatives pour pouvoir bénéficier de ladite subvention,
- **DE PREVOIR** le montant au compte 65748.

ADOpte PAR 22 VOIX POUR, 1 ABSTENTIONS

Certifié conforme au registre

Hilsenheim, le 23/09/2026
Le Maire, Jean-Marc STEYDLI



La secrétaire de séance
Mme Yvette HEIM



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20260922-11-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

